

# ARAS – Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon

## PREAVIS No 11-18

### Budget 2019 – Rapport de la commission de gestion

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent Préavis n° 11/2018 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) composée de :

Mmes	Alice Durnat Levi	Municipale de Prangins
	Céline Etoupe	Municipale de St-George – excusée
	Monya Jaccard	Municipale de Burtigny – excusée
MM.	Vincent Hacker	Municipal de Nyon – rapporteur
	Philippe Menoud	Municipal de Coinsins

s'est réunie le 12 octobre 2018 dans les bureaux de l'ARAS.

#### Remerciements

La commission remercie vivement M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur accueil, leur disponibilité, ainsi que pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de cette séance

#### Préambule

Pour rappel et comme précisé dans le préavis :

Les différents secteurs de l'ARAS, respectivement les différents centres de charges, disposent d'un mode de financement propre :

- **Compte 710** (frais de fonctionnement du Centre Social Régional – CSR), subventionné par le Service de Prévoyance et d'Aides Sociales (SPAS)
- **Comptes 711** (autorités et administration de l'ARAS) **et 712** (subventions régionales), financés par les Communes de l'ARAS, soit les 47 Communes du district.
- **Compte 720** (frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales – AAS), financé par les Communes de l'ARAS, le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCAVS)

## Délibérations

Ci-après, un descriptif succinct des comptes qui ont été passés en revue, des commentaires détaillés figurent dans la présentation du budget du préavis 11-18

### Compte 710

#### Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)

Le financement des frais de fonctionnement sont assuré par une subvention du SPAS. Le nombre de dossiers traités est déterminant pour le calcul de celle-ci. Une projection basée sur le nombre de dossiers traités mensuellement en moyenne pour 2019 est établie par le SPAS qui tient compte de divers facteurs (évolution socio-économique, évolution du système de protection sociale cantonale ou fédérale, etc.). Celle-ci n'est pas connue du CODIR au moment d'établir le budget.

Pour déterminer le nombre de dossiers pour 2019, il s'est basé sur la moyenne des 7 premiers mois de cette année (778 dossiers). Compte tenu de ces éléments, ainsi que des tendances générales communiquées par l'Autorité cantonale, une moyenne mensuelle de 800 dossiers est estimée pour 2019. Confirmation d'une stabilisation, voire d'une baisse du nombre de dossiers traités dans le cadre du RI.

#### Comptes 710.3011.00, 710.3030.00 et 710.3050.00

Augmentation due principalement à l'adaptation de la dotation des collaborateurs sur la base de l'estimation du nombre de dossiers RI financés pour 2019 ainsi que l'engagement de deux stagiaire HES (assistant-e social-e) et un-e apprenti-e employé-e de commerce.

### Compte 710.3040.00

Le nouveau plan de prévoyance de la CIP prévoit une augmentation des cotisations de 2%, de manière progressive entre 2019 et 2022. Compte tenu de l'absence de progression salariale et à titre de reconnaissance en lien avec la pénibilité du travail effectué au quotidien avec les personnes en difficulté dans notre région, le CODIR a choisi de prendre à charge de l'employeur cette hausse de cotisation.

### Compte 711

#### Autorités et Administration de l'ARAS

Le coût par habitant, financé par les Communes, est de CHF 0.70. La prévision du nombre d'habitants dans le district de 101'072 est basée sur le nombre recensé au 31.12.2017 et majorée de 1,5% de croissance de la population.

### Compte 720

#### Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Le coût par habitant, financé par les Communes, est de CHF 14.40. Comme pour le CSR, la prévision du nombre d'habitants dans le district de 101'072 est basée sur le nombre recensé au 31.12.2017 et majorée de 1,5% de croissance de la population.

#### Compte 720.3011.00, 720.3030.00 et 720.3050.00

L'augmentation est due à la prévision de l'engagement d'un collaborateur AAS à 80%, en raison notamment du fait que l'effectif actuel n'est pas suffisamment doté, par rapport à l'évolution des tâches. Il est à noter que ce n'est là qu'un rééquilibrage en lien avec ce qui était déjà au budget 2017.

### Compte 720.3040.00

Outre les variations en lien avec la masse salariale, l'augmentation est également liée au nouveau plan de prévoyance de la CIP en vigueur dès 2019.

### Compte 720.3111.01

Tout le système informatique est mis à disposition par la DSI (Direction des Services informatiques). Pour le CSR, ces coûts ne sont pas refacturés directement, mais répercutés dans la facture sociale. Or, il est prévu une nouvelle convention entre les ARAS et la DSI, selon le principe que dorénavant la DSI facturera les prestations aux ARAS, du moins pour les agences d'assurances sociales. Cette augmentation budgétaire en tient compte. D'autre part, après avoir changé d'ERP et migré sur ProConcept, il est maintenant nécessaire de développer différents modules pour améliorer la gestion RH. Ce qui génère des coûts supplémentaires également inscrits au budget.

### Divers

La Commission pose la question de savoir pourquoi le budget ne lui parvient qu'après que les Communes ont déjà bouclé leurs budgets (au 30.09.). Il lui est répondu qu'un certain nombre de données et d'informations n'étant pas connues suffisamment à l'avance, le budget présenté s'en trouverait d'autant moins précis.

### Conclusion

C'est avec satisfaction que la commission relève la bonne maîtrise des charges et, au vu de ce qui précède, elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir :

- ↳ accepter le budget 2019 de l'ARAS du district de Nyon concernant :
- les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention SPAS
  - les montants portés en charge du compte 711 – « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 0.70/hab.
  - les montants portés en charge du compte 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », avec une participation des Communes à raison de CHF 14.40/hab.

Pour la commission :

Alice Durnat Levi    Municipale de Prangins

Céline Etoupe        Municipale de St-George

Monya Jaccard      Municipale de Burtigny

Vincent Hacker      Municipal de Nyon

Philippe Menoud    Municipal de Coinsins



Nyon, le 31 octobre 2018

